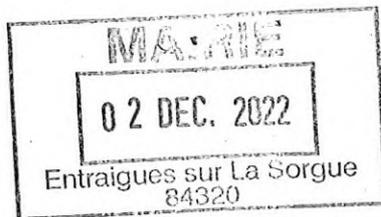




**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction
Départementale
des Territoires de Vaucluse**

Service des politiques d'aménagement et d'habitat (SPAH)
Unité territoriale Vallée du Rhône et Durance (UTVRD)
Affaire suivie par : Emmanuelle BOUZON
Tél : 04 88 17 82 70
emmanuelle.bouzon@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le **25 NOV. 2022**

AR: 2 C 166 8055114 5

La préfète de Vaucluse

à

Monsieur le maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue

Objet : avis sur la modification n°4 du PLU d'Entraigues-sur-la-Sorgue

Par courrier en date du 20 octobre 2022, vous m'avez notifié le dossier de modification n°4 du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune.

La présente modification concerne les trois objets suivants :

- 1/ Procéder à des modifications du règlement graphique (zonage) pour le classement d'une partie de la zone AU2Ea en secteur UEa1 au niveau de l'usine SIBELCO et la réduction du périmètre de l'OAP de la « Gare » (renommée « Route de Sorgues ») ;
- 2/ Apporter des ajustements au règlement écrit de la zone UE pour le secteur UEa1 (concernant le caractère de la zone, les occupations et utilisations du sol interdites ainsi que les dispositions relatives au stationnement) et pour la hauteur en secteur Ueb ;
- 3/ Modifier les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des secteurs entrée de ville Est et de la gare – « route de Sorgues ».

Les deux premiers points n'appellent pas d'observations particulières de ma part.

Concernant la modification de l'OAP du secteur de « l'entrée de ville Est », de nombreux éléments de qualité paysagère existent aux abords du site : canal qui longe la parcelle le long de

Services de l'État en Vaucluse
Direction Départementale des Territoires
84905 AVIGNON CEDEX 9
téléphone : 04 88 17 85 00
courriel : ddt@vaucluse.gouv.fr
Site internet : www.vaucluse.gouv.fr

l'avenue de Bédarrides, éléments architecturaux remarquables situés à proximité du site, contexte paysager riche au bord de la Sorgues avec notamment au sud de la parcelle une allée piétonne en bordure de la Sorgues située entre deux alignements d'arbres. Cette qualité de paysage et la position du terrain en entrée de ville nécessitent une attention particulière et un traitement paysager et architectural de qualité. C'est pourquoi il apparaît regrettable que l'alignement d'arbres le long de la route de Carpentras prévu dans l'OAP actuelle du PLU soit supprimé. L'OAP modifiée pourrait a minima proposer une orientation conciliant un traitement paysager de qualité avec l'accès et l'aménagement du site.

Enfin, j'attire votre attention sur la nécessité d'intégrer au sein des plans de zonage modifiés, l'évolution du zonage liée au projet du centre pénitentiaire qui a fait l'objet le 1^{er} février 2022 d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique entraînant la mise en compatibilité de votre PLU.

J'émet donc un **avis favorable** à la modification n°4 de votre PLU, sous réserve de prendre en compte les remarques évoquées ci-dessus.

Je vous rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2020, l'ordonnance n°2013-1184 du 19 décembre 2013, relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilités publiques, prévoit que les communes mettent à disposition, dès leur entrée en vigueur, leur document d'urbanisme ou toute autre procédure le modifiant sur le portail national de l'urbanisme (Géoportail de l'Urbanisme / GPU).

J'attire votre attention sur le fait qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, cette publication sur le GPU conditionnera, avec la transmission du dossier de modification approuvé au préfet, son caractère exécutoire.

Très cordialement


Violaine DEMARET